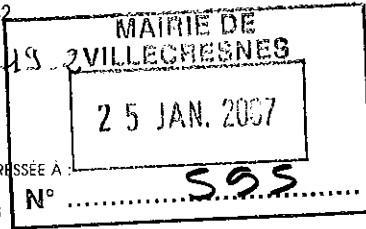


DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

CRÉTEIL, LE : 7 JAN. 2007

Direction de la solidarité pour l'autonomie
Services projets et structures
☎ : 01-43-99-75-32 – 📠 : 01-43-99-75-42
Courriel: mailys.xoual@cg94.fr
Bureau B 325 – MX/PD – 10/01/2007 - n° 15
Affaire suivie par Mailys XOUALMonsieur Jean-Pierre GRAVELLE
Maire de Villecresnes
64 rue Lieutenant Dagorno
94440 Villecresnes

DGSD n° 6203

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À :
M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
EN RAPPELANT LES RÉFÉRENCES CI-DESSUS

Objet : Garantie départementale d'emprunt à hauteur de 75 % pour la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Villecresnes par l'association ADEF résidences.

Monsieur le Maire,

Par courrier du 6 décembre 2006, vous m'informez de la difficulté pour la commune de Villecresnes de garantir à hauteur de 50 % l'emprunt contracté par l'association ADEF résidences en vue de la construction d'un EHPAD à Villecresnes.

Vous souhaitez que le Département porte sa garantie à hauteur de 75 % de l'emprunt sollicité. De façon exceptionnelle, je ferai une proposition dans ce sens à une prochaine commission permanente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

et cordialement

Pour le Président du Conseil général,
Le Président du Conseil général,

Christian FOURNIER